

**Adoption des règles d'attribution des aides à la
mobilité 2025-2026 (Mouv'Occitanie, Erasmus+,
AMI, Doctorants)**

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du 14 octobre 2025**

Délibération 2025/10/CFVU – 142

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse, notamment son article 27 ;

**Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent les règles d'attribution des aides à la
mobilité 2025-2026 (Mouv'Occitanie, Erasmus+, AMI, Doctorants).**

Toulouse, le 14 octobre 2025

Le Vice-Président CFVU

Vincent PAILLARD

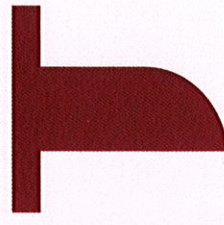


Nombre de membres : 42
Nombre de membres présents ou représentés : 21

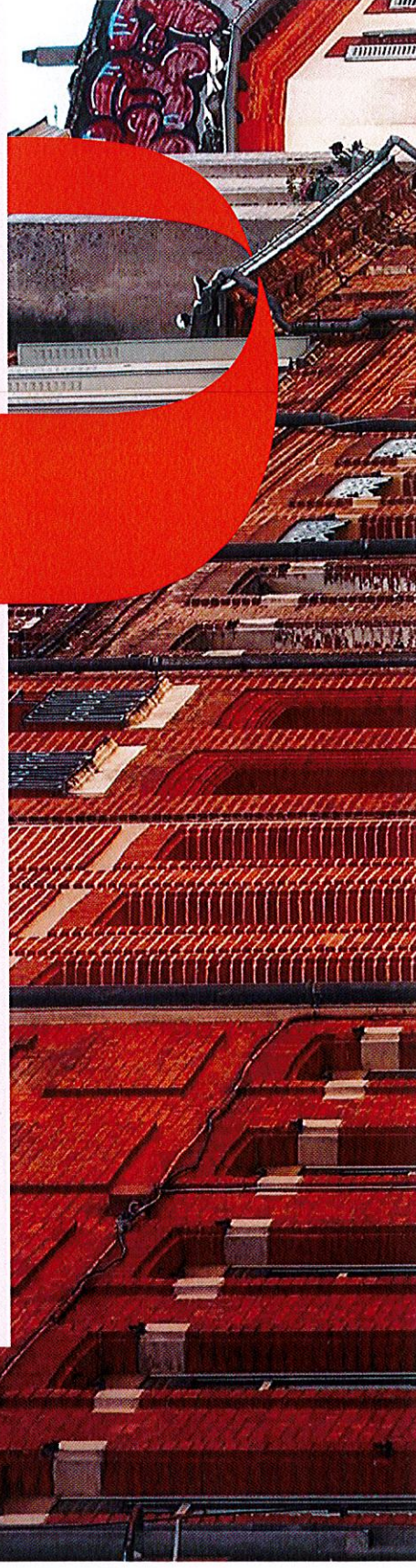
Nombre de voix favorables : 21
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0

Règles d'attribution des aides à la mobilité 2025-26

Mouv'Occitanie
Erasmus+
AMI



Université
de Toulouse



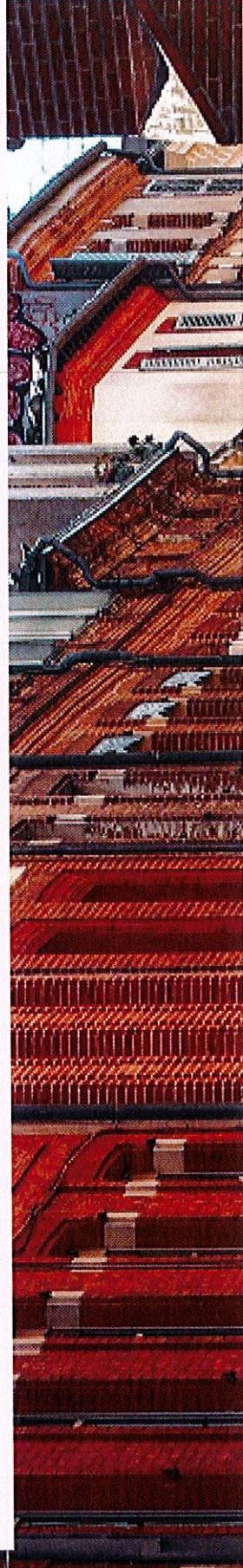
Sommaire

- 01** Mouv'Occitanie
- 02** Erasmus+
- 03** AMI
- 04** Aides à la mobilité pour les doctorants

Les aides à la mobilité : une grande diversité de situations

- Deux types de zones géographiques : Europe et hors-Europe
- Deux types de profils étudiants : boursiers et non-boursiers
- Deux types de mobilités : mobilité d'études ou mobilité de stage
- Trois types d'enveloppes d'aides à la mobilité :
- **Région Occitanie (Mouv'Occitanie)** : pour les étudiants boursiers et non-boursiers avec critère de Quotient Familial
- **Erasmus+** : pour les étudiants en mobilité en Europe
- **Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (AMI)** : pour les étudiants boursiers uniquement

Règles d'attribution du dispositif Mouv'Occitanie



Mouv'Occitanie : un nouveau dispositif depuis 2024-25

- Délégation aux établissements de la gestion d'un contingent annuel de semaines d'aides à la mobilité : chaque semaine correspond à 75 € d'aide à la mobilité.
- Les établissements ont la responsabilité d'attribuer des semaines aux étudiants, la gestion financière étant conservée par la Région.
- **En 2024-25, 2 800 semaines ont été allouées à l'Université de Toulouse, soit 210 000 €.**
- **Critères fixés par la Région :**
 - Étudiants boursiers ou dont le Quotient Familial est inférieur ou égal à 20 000 €
 - Mobilité d'études ou de stage en lien avec l'obtention du diplôme (excluant ainsi les stages facultatifs et années de césure)
 - Pour les bourses d'études, 14 semaines maximum finançables pour un semestre de mobilité et 26 semaines pour une mobilité de deux semestres.
 - Pour les bourses de stage, la durée de la mobilité prise en charge est comprise entre 4 et 20 semaines et l'étudiant ne doit pas bénéficier d'une gratification supérieure à 800 € net mensuels.

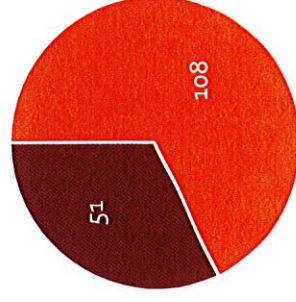
Mouv'Occitanie : bilan 2024-25

2 583 semaines

Sur un total de 2800 semaines, 2 583 semaines ont été consommées. 18 étudiants éligibles au dispositif n'ont pas déposé leur dossier dans les temps auprès de la Région.

159 étudiants

159 étudiants ont bénéficié de semaines d'aides.



■ Boursiers ■ Non-boursiers

116 chèques

116 chèques de coopération de 600 € attribués aux étudiants en mobilité en Allemagne, au Canada, au Japon, en Catalogne, vers les îles Baléares, au Sénégal ou encore au Maroc (zones de coopération prioritaires de la Région Occitanie).

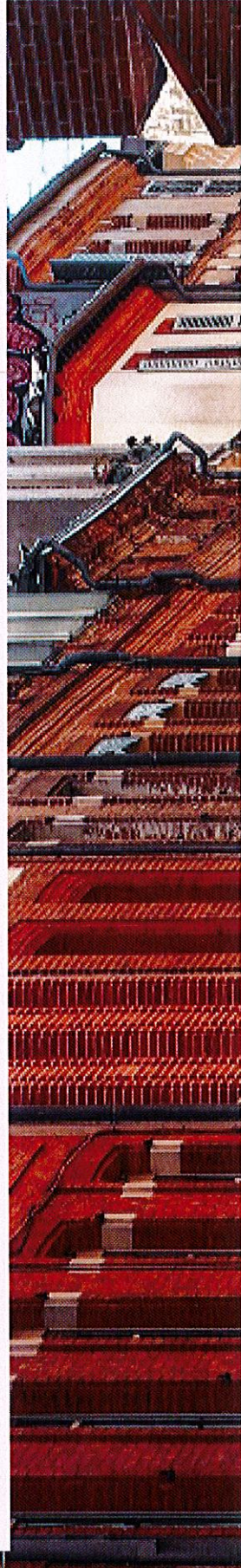
Mouv'Occitanie : règles 2025-26

- Demande d'un contingent de 3 400 semaines, soit 255 000 €.
- Financement accordé de 3 000 semaines, soit 225 000 €.
- Proposition : maintien des critères en vigueur lors de l'année 2024-25
- **ETUDIANTS BOURSIERS**
 - Etudiants boursiers en études ou en stage hors Europe (cumulable avec AMI)
 - Etudiants boursiers en stage ou en études en Europe si le forfait Région est plus intéressant que le forfait Erasmus+ (cumulable avec AMI, non-cumulable avec Erasmus+)

- **ETUDIANTS NON-BOURSIERS**

- Etudiants non-boursiers en études ou en stage hors Europe
- Etudiants non-boursiers en études Europe (cumulable avec Erasmus+)

Règles d'attribution du dispositif Erasmus+



Bilan Erasmus+ 2024-26 : un budget initial contraint

Subvention pour la mobilité : contribution aux frais de séjour et frais de voyage

Type d'activité	Nombre de participants	Subvention
SMS – mobilité des étudiants à des fins d'études	99	220 650,00 €
SMT – mobilité des étudiants à des fins de stage	99	190 800,00 €
Total mobilité étudiante	198	411 450,00 €
STA – mobilité du personnel à des fins d'enseignement	6	6 600,00 €
STT – mobilité du personnel à des fins de formation	8	8 800,00 €
Total mobilité du personnel	14	15 400,00 €
Total mobilité	212	426 850,00 €

Enveloppe 2024-26 : 411 450 € pour la mobilité étudiante, soit une baisse de 58 000 € de l'enveloppe initiale d'aides aux étudiants par rapport à 2023-25

CONTRIBUTION AUX FRAIS DE VOYAGE	
Moyen de transport STANDARD	Moyen de transport ECO RESPONSABLE
10 à 99 km : 28 € 100 à 499 km : 211 € 500 à 1999 km : 309 € 2000 à 2999 km : 395 € 3000 à 3999 km : 580 € 4000 à 7999 km : 1 188 € plus de 8000 km : 1 735 € + jusqu'à 2 jours de voyage pour le temps de trajet	10 à 99 km : 56 € 100 à 499 km : 285 € 500 à 1999 km : 417 € 2000 à 2999 km : 535 € 3000 à 3999 km : 785 € 4000 à 7999 km : 1 188 € plus de 8000 km : 1 735 € + jusqu'à 6 jours de voyage pour le temps de trajet

Nouveauté du programme : un forfait voyage à financer aux étudiants

Bilan Erasmus+ 2024-26 : un dépassement budgétaire compensé par un financement complémentaire

- Un budget dépensé pour la mobilité étudiante (études et stage) d'environ **472 000 €**, pour un total de **310 départs**.
- **Les mobilités courtes PPPE 2025** (une trentaine d'étudiants financés 790 € chacun) ainsi que deux mobilités de stage 2024-25 ont été financées sur **les reliquats du programme 2023-25**.
- Pour combler la différence, obtention d'un financement complémentaire pour la mobilité étudiante de **68 050€**.

Erasmus+ enveloppe 2025-27 : un budget à la hausse

Subvention pour la mobilité : contribution aux frais de séjour et frais de voyage

Type d'activité	Nombre de participants	Subvention
SMS – mobilité des étudiants à des fins d'études	145	305 750,00 €
SMT – mobilité des étudiants à des fins de stage	116	214 450,00 €
Total mobilité étudiante	261	520 200,00 €
STA – mobilité du personnel à des fins d'enseignement	10	11 000,00 €
STT – mobilité du personnel à des fins de formation	10	11 000,00 €
Total mobilité du personnel	20	22 000,00 €
Total mobilité	281	542 200,00 €

➤ 520 200 € fléchés pour la mobilité étudiante

Erasmus+ 2025-26 : maintien des critères en vigueur (1)

Compte tenu de la tendance à la hausse du nombre de départs en mobilité et du volume des dépenses réalisées en 2024-25, nous proposons de **conserver les critères d'attribution appliqués lors de l'année académique 2024-25.**

	Pays de Destination	Forfait mensuel études 25-26	Forfait mensuel stage 25-26
Groupe 1	Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède	300 €	450 €
Groupe 2	Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie	225 €	375 €
Groupe 3	Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie	225 €	375 €

Erasmus+ 2025-26 : maintien des critères en vigueur (2)

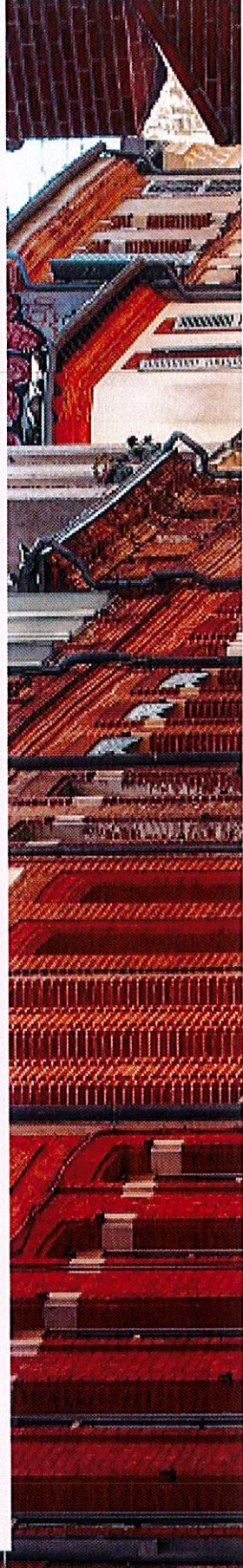
- Maintien des durées financées en 2024-25
- *Pour les mobilités d'études :*
 - De 2 à 3 mois de mobilité = financement intégral de la mobilité
 - Entre 3 et 4 mois de mobilité = 3 mois financés
 - Au-delà de 4 mois de mobilité = la durée prise en compte est celle de la mobilité à laquelle l'on retire 30 jours (un mois) de financement
- *Pour les mobilités de stage :*
 - Stage d'une durée inférieure ou égale à 4 mois = 2 mois financés
 - Stage d'une durée supérieure à 4 mois = 3 mois financés

Erasmus+ 2025-26 : maintien des critères en vigueur (3)

Critères pour les personnes	
1.	en situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD)
2.	habitant dans une commune classée Zones de revitalisation rurale (ZRR)
Zonage de politiques publiques L'Observatoire des Territoires observatoire-des-territoires.gouv.fr	
3.	habitant à une adresse classée Quartiers Prioritaires de la Ville
https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/quartiers-de-la-politique-de-la-ville#scroll-nav_2 et pour le repérage des quartiers concernés : https://sig.ville.gouv.fr/	
4.	boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux échelons 6 et 7
5.	bénéficiaire d'une bourse de collège (échelons 1 à 3)
6.	bénéficiaire d'une bourse de lycée (échelons 4 à 6)
7.	appartenant à un foyer dont le Quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551€
8.	demandeur d'emploi de catégorie A depuis plus d'un an

➤ Application uniquement des critères 1, 3 et 4.

Règles d'attribution du dispositif AMI

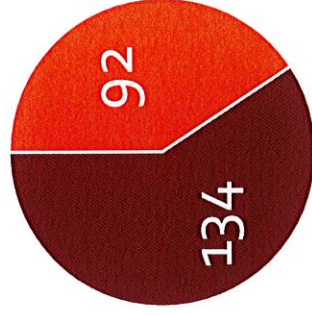


AMI : éléments de contexte

- Aide à la mobilité internationale (AMI) financée par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
- Dotation allouée aux établissements par année civile.
- Permet de financer les mobilités à l'étranger d'études et de stage des **étudiants boursiers uniquement**.
- **400 € financés par mois de mobilité**, pour des séjours de minimum 1 mois. Un étudiant ne peut pas percevoir plus de 10 mois de financement AMI au cours de sa scolarité.

AMI : bilan 2024-25 et perspectives 2025-26

226 mobilités aidées



■ Etudes ■ Stage

- Total des dépenses 2024-2025 : environ 450 000 €
- Budget disponible pour la rentrée 2025 : 285 000 €
- Allocation de l'enveloppe 2026 au début de l'année civile prochaine
- **Proposition de règle pour le financement d'un mois complet de mobilité** : le nombre de jours de mobilité du mois doit strictement dépasser 14 jours.

Bourses de mobilité des doctorants : révision des montants voyage et séjour par destination

Vote requis pour avis de la commission



Éléments de contexte

- Dispositif 2024/25 de soutien financier à la mobilité internationale des doctorants (UT)
 - mobilités financées de 1 à 2 mois
 - budget 30000 € (dotation Commission Recherche)
 - ouvert à tous les doctorants inscrits à l'UT
- Intégration de l'Ecole des docteurs à l'UT depuis septembre 2025
- Existence du programme de mobilité Erasmus des doctorants porté par l'Ecole des docteurs et la COMUE – gestion financière à la DMFI
 - mobilités courtes jusqu'à 5 mois
 - budget environ 45000 € (dotation Erasmus+)
 - ouvert à tous les doctorants inscrits à l'UT

 **Nécessité de réviser les montants voyage et séjour par destination et le périmètre de l'appel UT financé par la Commission Recherche**

Dispositif 2025/26 mobilité internationale des doctorants (UT)

• Zone Erasmus

Modalités de financement :

• Forfait voyage :

Distance parcourue	10-99 km	100-499 km	500-1999 km	2000-2999 km
Moyen de transport écoresponsable [1]	56€	285€	417€	535€
Moyen de transport non écoresponsable	28€	211€	309€	395€

• Forfait séjour

Pays d'accueil	Séjour (€/mois)
Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède.	450€
Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie, Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie.	375€



Harmonisation des critères d'attribution avec l'appel Erasmus+ de soutien à la mobilité des doctorants, piloté par l'Ecole des Docteurs

 Train, bus, covoiturage

Dispositif 2025/26 mobilité internationale des doctorants (UT)

• Zone hors-Erasmus

Pays	Voyage (€ forfait)	Séjour (€/mois)
Europe (hors-Erasmus)	350	400
Maghreb	400	300
Afrique du sud	800	400
Madagascar	750	300
Afrique (hors Maghreb, Madagascar et Afrique du sud)	700	300
Proche et Moyen-Orient	550	400
Asie (hors Japon et Singapour)	800	400
Japon/Singapour/ Australie/Nouvelle Zélande	950	600
USA/Canada	700	500
Amérique Centrale/Mexique	750	400
Amérique Latine	850	400

➤ Maintien des forfaits mis en œuvre lors de l'année 2024-25

Dispositif 2025/26 mobilité internationale des doctorants (UT)

• **Complément Inclusion**

Les mobilités pourront faire l'objet d'un financement complémentaire « inclusion » à hauteur de 250 €/mois.

Pour pouvoir bénéficier de ce dispositif, l'un des deux critères d'éligibilité suivants doit être rempli :

- Participant en situation de handicap ou d'affectation de longue durée (ALD) ;

ou

- Participant habitant à une adresse classée Quartiers Prioritaires de la Ville.

Une pièce justificative devra être fournie avec la candidature.

Séjour (€/mois)
250€ par mois

 Appel destiné aux doctorants UT sans diplomation co-accréditée (cœur EPE)

Maintien de la durée du financement de 1 à 2 mois

Lancement prochain de l'appel (passage en CFVU le 14/10, en CR le 16/10 puis en CA)

Objectif à court terme de faire converger les différents appels du site vers un appel à la mobilité des doctorants unique